



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN 10 Suppression de six carrefours plan en Charente
Compte-rendu de la réunion de présentation du diagnostic du 27 mai 2025

Liste des participants

Mme Adeline Bard, sous-préfète de Confolens
M. Jeremy Gaultier, secrétaire général de la sous-préfecture de Confolens
M. Philippe Bouthy, président du Conseil départemental de la Charente
M. Xavier Deghilage, directeur général des services - CD16
M. Nicolas Bourdet, directeur des routes et de l'aménagement - CD16
M. Anthony Boulesteix, coordonnateur des politiques et des moyens routier à la DRA - CD16
M. Patrick Scorcione, responsable d'agence départementale de l'aménagement d'Aigre - CD16
M. Thierry Bastier, président de la communauté de communes Val de Charente et maire de Ruffec
M. Christian Croizard, président de la communauté de communes Cœur de Charente et maire de Mansle
M. Marc Vigier, maire de Villegats
M. Gérard Liot, maire d'Aussac-Vadalle
M. José Dupuis, maire de Barro
M. Fabrice Geoffroy, maire de Courcôme
M. Claudio Seguin, maire de Verteuil sur Charente
M. Raymond Sevrit, maire de Villejoubert
M. Gérard Sorton, maire de Salles-de-Villefagnan
M. Laurent Danede, maire de Tourriers
M. Jean-Paul Terrassier, maire de Tuzie
M. Fabien Coupé, adjoint au chef du service déplacements infrastructures transports - DREALNA
M. François Crumièr, chef département investissements sur routes nationales Bordeaux – DREAL NA
M. Quentin Vandaële, responsable d'opérations routières au sein du DIRNB - DREAL NA
M. Yann Leroux, maître d'œuvre - SETEC
Mme Virginie Audigé, directrice interdépartementale des routes Atlantique
M. Alain Dudoit, chef du district d'Angoulême - DIR Atlantique

Excusés :

Mme Sonia Papillaud, maire de Maine-de-Boixe, représentée par Gérard Liot, maire d'Aussac-Vadalle
M. Hervé Servat, directeur départemental des territoires de la Charente (DDT16)

Introduction de la réunion :

Madame la sous-préfète ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Elle rappelle que cette rencontre a pour objet de faire un point d'étape sur le projet d'aménagement des 6 derniers carrefours plan en Charente, inscrit au Contrat de Plan État-Région

(CPER) 2023-2027 à hauteur de 18,7 M€ financés intégralement par l'État. Elle précise que les aménagements qui seront envisagés devront être soutenables sur le plan budgétaire, réalistes, et tenir compte notamment des enjeux écologiques. L'exemple récent de l'A69 rappelle la nécessité de conduire le projet avec méthode pour le mener à son terme.

Monsieur Philippe Bouty, président du Conseil départemental de la Charente, exprime son intérêt pour cette opération. Il souligne que l'inscription d'un montant significatif dédié à ce projet au sein du CPER constitue une avancée importante, fruit d'un engagement constant du Département auprès de l'État pour défendre ce dossier en raison de son importance en matière de sécurité. Le Département, garant de l'interconnexion du réseau routier secondaire, se félicite de cette première inscription au CPER et remercie l'État, mais rappelle que l'enveloppe inscrite est insuffisante pour couvrir la totalité des besoins et nécessitera un complément de financement. Il appelle à tirer parti de cette dynamique pour définir une stratégie partagée, pragmatique et adaptée aux réalités du territoire, en faisant des compromis.

Présentation du contexte et des enjeux du projet :

La DREAL rappelle que la RN10 constitue un axe structurant, confronté à des problématiques récurrentes de sécurité liées à des carrefours à niveau obsolètes. L'opération vise à améliorer la sécurité de la RN10, tout en répondant à l'enjeu de maintien de la desserte du territoire. L'étude lancée porte sur la totalité des carrefours plan, et intègre la réflexion sur l'agrandissement des aires de repos de Maine-de-Boixe.

Le partage du diagnostic, objet de la réunion de ce jour, est une première étape importante avant d'engager la recherche de solutions adaptées, tenant compte des contraintes budgétaires, techniques, et environnementales (cadre réglementaire exigeant).

Présentation des principaux éléments du diagnostic et échanges avec les élus :

Les principaux éléments de diagnostic sont présentés par thématique (cf. support de présentation ci-joint).

La RN10 traverse des territoires ruraux dynamiques, où l'activité agricole est très présente. Le maire d'Aussac-Vadalle rappelle que le passage quotidien en période de moisson de plus de 200 engins agricoles au niveau du carrefour plan de Maine-de-Boixe.

Des zones d'activités économiques se développent également, comme celle de Villegats ou d'Aussac-Vadalle, où un permis de construire vient d'être délivré pour des bornes de recharge électrique.

Les enjeux pour le milieu naturel sont globalement modérés, avec toutefois quelques enjeux forts localisés qui devront mériter une attention particulière lors de l'élaboration des solutions.

Les carrefours existants sont inadaptés aux flux actuels ainsi qu'à la typologie de certains véhicules (engins agricoles, poids lourds, cars...) qui les empruntent. Les secteurs de Courcôme et Verteuil-sur-Charente supportent une charge importante de trafic. Un flux parasite est constaté dans Villegats, lié à la confusion d'usagers souhaitant se rendre à l'aire des Groies mais sortant trop tôt.

L'interdistance actuelle entre les carrefours plans et avec les échangeurs qui les entourent est de 1 à 3 km, alors que sur ce type de route, la distance entre échangeurs varie habituellement entre 5 et 10 km.

Le président du Conseil départemental ainsi que le maire de Courcôme confirment que les élus partagent l'enjeu de sécurisation, et expriment une certaine impatience des territoires ruraux. La DREAL en a pleinement conscience mais insiste sur la nécessité de ce temps de construction collective d'un diagnostic partagé, dont découlera des solutions adaptées aux enjeux identifiés.

Le maire de Barro alerte sur les conséquences, suivant où seront positionnés les futurs échangeurs, des reports de trafic en l'absence d'aménagements adaptés. Il évoque la dangerosité actuelle du carrefour RD26/RD192 à Barro, ainsi que le risque de report de trafic dans Ruffec si un échangeur n'est pas prévu au droit de Villegats.

Le Conseil départemental réaffirme la nécessité d'une solution tracée et cohérente, permettant d'accompagner le développement du réseau secondaire et d'en assurer le bon calibrage afin d'éviter des problématiques sur le réseau départemental ou communal.

Le maire de Verteuil évoque l'intérêt d'ajouter une ou deux bretelles au niveau des Nègres et de la RD31, afin de faciliter les échanges dans le sens sud-nord.

Plusieurs élus insistent sur la nécessité de tenir compte des spécificités locales, et de garantir une équité territoriale dans la répartition des échangeurs. La proposition d'un échangeur complet par secteur semble recueillir un accord de principe.

Suites à donner et perspectives de calendrier (*cf support de présentation*) :

La DREAL précise le calendrier prévisionnel de l'opération. Les élus pourront faire parvenir des compléments de diagnostic dans les 15 jours suivant la réunion.

A l'issue de la validation du diagnostic démarrera l'étude des variantes, dont l'analyse multicritère précisant le coût des solutions envisagées sera présentée lors d'un comité technique (COTECH) prévu en novembre 2025. Le scénario préférentiel sera ensuite soumis à la validation du comité de pilotage (COPIL) en décembre 2025.

La concertation avec le public est prévue au printemps 2026. Puis s'engageront les études préalables de la solution retenue à l'issue de la concertation, avec l'objectif d'obtenir d'ici fin 2027 la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur la totalité du projet, afin d'être en mesure de solliciter une enveloppe complémentaire, sur la contractualisation en cours via un avenant, ou la contractualisation suivante.

Conclusion de la réunion :

Madame la sous-préfète remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Elle souligne l'importance d'une mobilisation collective pour concrétiser ce projet structurant, au service de la sécurité et du développement du territoire charentais.